

Initiatives ministérielles

En tout cas ces fabricants ne vont pas faire bénéficier leur clientèle de ces économies. Permettez-moi de le montrer par quelques exemples. Il y a neuf ou dix ans Jean Chrétien, qui était alors ministre des Finances, a baissé de trois points la taxe sur les ventes des fabricants. Les prix ont-ils baissé? Jamais de la vie. Il y a quelqu'un qui a gardé cet argent pour lui.

Depuis un peu plus d'un an que nous avons le libre-échange, certains droits de douane ont baissé. Je défie qui que ce soit, surtout ceux d'en face, de m'indiquer des prix à la consommation qui ont baissé à la suite de l'Accord de libre-échange et de l'abaissement des tarifs douaniers. Cela ne s'est pas produit parce que les gens ont gardé la différence pour eux. C'est dans la nature humaine.

En fin de compte nous allons payer la taxe sur les produits et services calculée sur un prix aussi élevé que si la taxe sur les ventes des fabricants existait toujours. En fait, dans certaines provinces sauf celle de l'Alberta, ce sera comme si on payait trois taxes de vente. Nous allons payer l'ancienne TVF, nous allons payer la nouvelle TPS, et bien sûr nous allons payer la taxe de vente provinciale.

Permettez-moi de terminer sur la chose suivante. Dans mon parti nous savons compter. Tout ce qu'il faut c'est une vingtaine de députés d'en face assez humbles pour reconnaître qu'ils se sont trompés. Votez contre la TPS. Mettez-vous à l'écoute des Canadiens, parce que c'est ce qu'ils disent. Ils ne veulent pas de cette taxe. Ce qu'ils veulent c'est 20 conservateurs tout juste qui prouvent qu'ils ont le cran, qu'ils ont le courage, qu'ils ont l'honnêteté de changer d'avis et de repousser cette taxe.

• (2030)

M. Jim Peterson (Willowdale): Monsieur le Président, pendant le peu de temps dont je dispose ce soir je voudrais aborder trois points de la taxe sur les produits et services qui frappent directement, fortement, durement et injustement les gens de ma circonscription de Willowdale.

La première touche ceux qui achèteront des maisons neuves. Je vais vous lire la promesse qu'avait faite le ministre des Finances au président de l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, dans une lettre de novembre 1989. Il disait: «Nous allons essayer de faire en sorte que la réforme de la taxe de vente n'empêche pas que le logement soit abordable.»

Lors du discours du budget de 1989, le ministre faisait une autre promesse aux Canadiens. Il disait: «Le nouveau système ne sera pas un obstacle au logement abordable». Examinons les faits.

M. Kempling: Et la taxe sur les lots que votre frère vient d'imposer. Parlez-nous donc de cela.

M. Peterson: Les chacals jappent, monsieur le Président, mais avec votre permission j'aimerais continuer. J'en viendrai à l'interpellation du député plus tard.

Selon le ministre des Finances, le coût de la maison moyenne au Canada va augmenter de 500 dollars en raison de la taxe sur les produits et services. Toutefois, l'Association canadienne des constructeurs d'habitations a montré que le prix de la maison canadienne moyenne augmenterait de 3000 dollars.

On taxe les terrains, donc que va-t-il se produire à Toronto où les prix sont plus élevés? Le ministre nous a dit que le prix d'une maison de Toronto augmenterait de 4500 dollars du fait de cette taxe.

M. Kempling: Et la taxe de dix mille dollars par lot.

M. Peterson: La vérité, selon l'Association canadienne des constructeurs d'habitations, c'est que ce prix va augmenter de plus de 9000 dollars. Cela ne tient pas compte de la taxe de 7 p. 100 qui est appliquée sur les honoraires des avocats, les frais d'enregistrement, les frais d'arpentage et les frais hypothécaires, toutes des dépenses auxquelles on doit faire face lors de l'achat d'une maison.

Prenons le cas d'une maison moyenne à Toronto. Certaines maisons se vendent à l'heure actuelle 500 000 \$ et 600 000 \$ et plus à North York. Dans ces cas-là, l'augmentation va être bien supérieure à 10 000 \$. Cela n'est pas juste, car les propriétaires de maison, ne sont pas traités de la même façon selon la région où ils vivent. C'est pourquoi il faut rejeter cette taxe, ne serait-ce que pour des raisons d'équité.

Je vais maintenant me pencher sur le sort des petites entreprises. À Willowdale, on en retrouve près de 1 600. À la suite de l'application de cette taxe, elles vont faire face à un accroissement de leur fardeau administratif. Même le député de Burlington, qui s'y connaît en affaires, ne l'ignore pas.

Le détaillant va devoir prendre des décisions extrêmement difficiles, chaque fois que quelqu'un viendra acheter un produit donné. Il devra décider s'il est assujéti à la taxe provinciale ou à la taxe fédérale, ou encore aux deux, ou s'il est exonéré dans les deux cas. Les intéressés vont devoir mettre sur pied un système informatisé ou procé-